

Synthèse de l'atelier international sur la foresterie participative en Afrique

par **Klaus Sarrazin**

Ancien chef d'équipe, Programme de gestion des ressources naturelles et de mise en valeur de la zone tampon, Agence allemande pour la coopération technique (GTZ), Tanzanie

Introduction

Le premier atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique s'est tenu en avril 1995 à Banjul (Gambie). L'une des recommandations de cet atelier était de continuer à partager les expériences sur la gestion forestière participative (GFP) et de tenir un atelier de suivi en Tanzanie deux ou trois ans après.

Le deuxième atelier international sur la foresterie participative en Afrique s'est tenu du 18 au 22 février 2002 à Arusha (Tanzanie). Cet atelier a été parrainé conjointement par la FAO et l'Agence allemande pour la coopération technique (GTZ) en collaboration avec le Gouvernement tanzanien, représentée par la Division de la foresterie et de l'apiculture du Ministère des ressources naturelles et du tourisme. Ont participé au total 150 personnes venues de 23 pays africains, 6 pays européens, l'Australie et les Etats-Unis d'Amérique. Les participants représentaient les services forestiers gouvernementaux, des organisations non-gouvernementales (ONG) et des organisations communautaires (OC) de même que des agences de bailleurs de fonds – tous les décideurs ou praticiens impliqués dans la foresterie participative et la gestion des ressources naturelles.

L'objectif de l'atelier était d'améliorer les moyens d'existence durables grâce à la GFP et de créer un Forum pour son évaluation et sa promotion .

L'accent portait à la fois sur le cadre institutionnel (politique et législation) et sur les approches de mise en œuvre nécessaires pour permettre le développement de la GFP aux fins de l'utilisation durable des ressources forestières en Afrique.

Les objectifs visaient:

- l'évaluation de l'état de mise en œuvre de la foresterie participative en Afrique et des recommandations émises à Banjul;
- le partage des expériences et des connaissances acquises à ce jour et portant sur:
 - les défis de mise en œuvre de la foresterie participative;

- l'importance de l'accès aux ressources (en particulier les droits fonciers/forestiers), le transfert de l'autorité et les structures du pouvoir local dans la mise en œuvre des initiatives de foresterie participative;
- les activités pilotes et la mise en œuvre à grande échelle (extension et durabilité);
- les attentes et les réalisations (la foresterie participative a-t-elle réellement démarré?);
- l'identification des éléments essentiels de promotion de la foresterie participative;
- l'examen de la contribution de la foresterie participative à la réduction de la pauvreté;
- la préparation d'une série de recommandations à l'intention des gouvernements et des organisations de bailleurs de fonds.

L'atelier était articulé en cinq sessions plénières, trois sessions en groupes de travail et une session sous forme de voyage virtuel (présentations de vidéos sur deux régions existantes qui pratiquent la GFP). Un après-midi a été consacré à des sessions parallèles traitant de différents thèmes spéciaux et une session de posters.

Les communications d'ouverture

Dans sa communication, le Président de la séance d'ouverture, Professeur Saidi Iddi, Directeur de la Division de la foresterie et de l'apiculture du Ministère tanzanien des ressources naturelles et du tourisme, a souhaité la bienvenue aux participants et exprimé ses remerciements pour l'appui généreux accordé à l'atelier par la FAO et la GTZ. Il a souligné les objectifs de l'atelier comme repris ci-dessus.

Le mot d'ouverture a été prononcé par l'honorable Ministre des ressources naturelles et du tourisme, Zakia Hamdani Meghji, membre du Parlement tanzanien. Le Ministre a souhaité la bienvenue aux participants et souligné la nécessité d'un partage

permanent d'expériences et de connaissances sur la GFP. Concernant la Tanzanie, elle a indiqué que 39 pour cent de la superficie du pays étaient couverts de forêts et de zones boisées dont 29 pour cent sont classées comme forêts protégées surtout pour servir de ligne de partage des eaux. Malgré la nécessité répandue des produits forestiers (91 pour cent de l'énergie consommée dans le pays sont constitués de bioénergie) et les avantages vitaux tangibles ou intangibles que les forêts peuvent offrir, forêts et savanes arbustives, sont sujets à une très forte pression compte tenu de l'expansion des activités économiques et de l'habitat, des pâturages pour le bétail, des feux, de la carbonisation, et d'autres activités humaines. La Tanzanie à elle seule perd plus de 90 000 hectares de forêts chaque année, tandis que tout le continent africain en perd 5 millions, (FAO, 2001). Le Ministre a fait appel à tous les détenteurs d'enjeux pour qu'ils contribuent à la résolution de conflits liés à la perte de la biodiversité. Dans ce contexte, elle a souligné que la GFP est l'une des approches fructueuses pour assurer la gestion durable des ressources naturelles. Pendant un certain nombre d'années, différentes formes de GFP ont été testées dans différentes parties de la Tanzanie et plusieurs directives ont été élaborées.

La politique forestière tanzanienne nationale (révisée en 1998) encourage la participation de tous les détenteurs d'enjeux dans la gestion forestière. La Tanzanie compte plus de 500 forêts villageoises gérées par les communautés villageoises. La nouvelle loi forestière, censée être instituée en mai 2002, pourra officiellement légaliser les différentes formes de GFP. Le Ministre a noté qu'en 1999 (lors de l'atelier de Banjul), la majorité des pays africains (à l'exception de la Gambie et de la Tanzanie) n'avaient pas de politiques, ni de législation appropriées pour permettre aux communautés de posséder et de gérer des zones et des ressources forestières. Depuis lors, plus de 40 pays ont adopté des nouvelles politiques forestières nationales et des cadres de réglementation qui régissent la GFP.

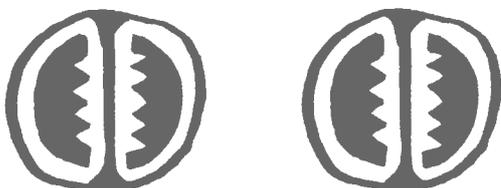
En conclusion, le Ministre a remercié la FAO et la GTZ pour avoir apporté leur appui à l'atelier afin d'améliorer de la GFP en Tanzanie et en Afrique. Elle a également invité les participants à visiter certains parcs célèbres de la Tanzanie.

Discours d'orientation

Avant la présentation des études de cas, trois discours d'orientation ont été prononcés: l'un par Mme Katharine Warner, ancien haut-fonctionnaire de foresterie communautaire de la FAO à Rome; un autre par Mme Liz Alden Wily, une consultante indépendante en matières foncières et en gestion des forêts communautaires; et un troisième par le Professeur Said Iddi, Directeur de la Division de foresterie et d'apiculture au Ministère des ressources naturelles et du tourisme en Tanzanie.

Le thème de la présentation de Mme Warner, *Protéger l'avenir: développer des pistes pour la subsistance durable grâce à la foresterie*, portait sur le rôle que la foresterie, et notamment la foresterie participative, peut jouer en faveur des moyens d'existence durables. L'adoption de la cible du développement international de réduire de moitié la pauvreté mondiale d'ici l'an 2015 a réorienté ou modifié les mandats des agences multilatérales et bilatérales et des organismes internationaux. La réduction de la pauvreté attire de plus en plus l'attention en tant qu'objectif important dans la gestion forestière. Elle est devenue l'objectif premier de développement et a doucement poussé les préoccupations touchant les populations au centre des activités, même dans la gestion des ressources naturelles. Ceci requiert une nouvelle perspective vis-à-vis des forêts et leur utilisation par laquelle le succès est mesuré non seulement en fonction de la quantité de produits forestiers récoltés, des chiffres d'exportation ou des revenus générés, mais aussi de la contribution des forêts à la réduction de la pauvreté. Cette philosophie exige plus d'attention pour l'identification de la contribution globale des forêts aux moyens d'existence des pauvres, les biens et services d'origine forestière et la conception des stratégies de maintien et d'amélioration de cette contribution.

L'approche actuelle qui tente d'aller au-delà des anciens critères de revenu et de sécurité alimentaire et inclut des caractéristiques et des causes multidimensionnelles est celle des moyens d'existence durables. L'approche des moyens d'existence durables place la population au centre des initiatives de développement. L'approche holistique des initiatives actuelles des moyens d'existence durables reconnaît la vulnérabilité des pauvres face à la détérioration des ressources et encourage la gestion durable des ressources comme étant un élément critique de l'amélioration durable des moyens d'existence des pauvres.



Dans ce contexte, Mme Warner a souligné le rôle des politiques d'appui et des structures institutionnelles. Les politiques qui appuient l'accès sûr aux ressources forestières et autres ressources naturelles sont fondamentales pour assurer les moyens d'existence durables. L'absence d'une loi foncière solide sur les forêts crée un environnement "décourageant" pour l'implication des communautés dans la gestion. En outre, des droits fonciers clairs permettent aux communautés locales de protéger les forêts des incursions extérieures, d'augmenter leurs bénéfices, et de conclure des accords de gestion. Là où l'accès aux forêts est resté relativement sans restrictions, les aliments forestiers et les revenus des produits forestiers sont souvent particulièrement importants pour les groupes plus pauvres au sein des communautés. Ces groupes dépendent, pour satisfaire la plupart de leurs besoins, des produits et des activités de la forêt.

Aussi, même si la politique, la législation et les règlements sont en place, la mise en œuvre n'intervient pas ou ne se fait pas au rythme escompté. L'un des premiers facteurs dans ce contexte est le fardeau de la réglementation. Les législations qui régissent l'utilisation locale des forêts sont souvent drastiques et pénalisent les pauvres. A titre d'exemple, l'exigence de plans détaillés de gestion forestière constitue une barrière pour une population qui essaie d'acquérir des droits forestiers. Des exemples positifs existent en présence de tentatives effectives de minimiser le fardeau réglementaire. En Gambie, par exemple, la planification efficace, l'usage et le suivi sont basés sur des directives claires et n'exigent pas de plans de gestion complexes.

La politique qui octroie seulement des droits limités constitue un autre facteur. L'utilisation des forêts pour lesquelles des droits de jouissance ont été accordés aux populations locales peut être restreinte à maints égards. Là où l'accès aux produits forestiers a été garanti, il est courant que les droits sur le bois et d'autres produits de valeur commerciale aient été exclus. Les zones souvent placées sous la juridiction communautaire sont perçues ou classées comme "dégradées" et dépourvues d'intérêt commercial. La stratégie, dans la plupart des cas, continue à être celle de "petits arbres pour petites gens", alors que l'Etat maintient la gestion et les bénéfices des forêts productives. Les arrangements de partage des bénéfices sont généralement déterminés de l'extérieur et, souvent, sans demander aux institutions locales ou aux membres des communautés s'ils veulent récolter leurs forêts et comment ils aimeraient partager le produit de la récolte.

Concernant l'appui institutionnel, Mme Warner a indiqué que les agences forestières nationales qui sont responsables de la mise en œuvre des programmes forestiers faisaient l'objet de décentralisation, de restructuration et de réduction des effectifs. Cette tendance intervient dans tous les pays du monde. En conséquence, les agences forestières sont supposées appréhender efficacement les multiples objectifs des programmes forestiers actuels par des moyens inadéquats, à savoir, faire plus avec moins de ressources. En foresterie, alors que l'Etat continue à être le garant final des ressources forestières, la responsabilité de gestion réelle de ces ressources est en train de changer de mains et de passer du pouvoir central aux gouvernements locaux. Toutefois, la délégation des responsabilités aux gouvernements locaux ne signifie pas le transfert équivalent des ressources pour la mise en œuvre des programmes, et les gouvernements locaux n'ont pas non plus la capacité (ou l'intérêt) d'assumer les tâches et les responsabilités. Les institutions locales rencontrent des difficultés après la reprise des responsabilités de gestion précédemment assumées par le gouvernement central. Souvent, l'administration locale (les bénéficiaires) n'a pas bénéficié de la formation ou n'a pas reçu les ressources lui permettant de s'acquitter efficacement de sa mission, et l'autorité finale (la responsabilité de l'approbation et de la signature) relève du Bureau central/national. Il est ainsi reconnu que les initiatives de foresterie participative ont besoin de donner un appui pour le renforcement des capacités et des organisations et institutions des groupements. Il est également reconnu que les ONG jouent un rôle de plus en plus important comme intermédiaires entre les communautés et les gouvernements. A mesure que les agences gouvernementales réduisent leur taille et leur présence, les ONG comblent le vide en dispensant la formation, en assurant la vulgarisation et les services consultatifs. En dépit de leur rôle crucial, une incertitude plane encore quant au rôle approprié des ONG et des agences gouvernementales. Les programmes des ONG ont, en certaines occasions, prouvé qu'ils n'étaient pas nécessairement conformes aux intérêts des communautés avec lesquelles ils travaillent.



Mme Warner a également répondu à la question suivante: que faut-il pour atteindre les multiples objectifs des moyens d'existence durables et de gestion forestière durable? Elle a mentionné cinq critères:

- *Une approche basée sur la population*: là où les forêts continuent à être essentielles pour les systèmes d'existence, les populations locales devraient être les principaux détenteurs d'enjeux.
- *L'accès aux ressources et la sécurité foncière*: ceci est fondamental non seulement pour la gestion forestière, mais aussi pour donner des opportunités économiques aux personnes dépendant de la forêt.
- *L'engagement et la volonté politiques pour la mise en œuvre*: il est nécessaire d'aller au-delà de la 'lettre de la loi' dans les politiques, la législation et les règlements en créant des partenariats avec les communautés et les institutions locales.
- *Bénéfices*: les communautés doivent percevoir des incitations économiques si on veut s'assurer de leur engagement à long terme.
- *Suppression des barrières à l'entrée du marché*: de nombreux gouvernements ont mis en place des règlements et des politiques forestières et environnementales conçues pour limiter, plutôt qu'encourager, la production et la vente des produits forestiers. Aussi longtemps que de telles contraintes persisteront, il y a peu de chances que la population soit associée à la gestion forestière

En conclusion, Mme Warner a indiqué que la foresterie participative, centrée sur la population, peut servir de solution aussi bien pour les moyens d'existence durables que pour la gestion forestière durable. Toutefois, nous devons créer, pour les nouveaux gestionnaires de forêts, de nouveaux partenariats et de nouvelles idées sur la manière d'équilibrer les multiples contraintes pesant sur nos forêts.

La présentation de Mme Alden Wily, *Gestion forestière participative en Afrique: un aperçu des progrès et des problèmes*, avait pour but de tracer un aperçu de la participation locale aujourd'hui dans la gestion forestière en Afrique et d'en identifier les tendances et les contraintes. L'analyse approfondie de la documentation et sa propre vaste expérience dans ce domaine, enrichies par les informations provenant des personnes clé de différents pays, ont servi de base à sa présentation exhaustive.

Premièrement, elle a indiqué quelques tendances générales dans le processus de réforme des lois forestières en Afrique: l'engagement en matière

politique et les nouvelles opportunités juridiques forestières - les populations locales participant à la gestion forestière; le changement d'attitudes des administrations centrales permettant une plus grande contribution de la société civile à la prise de décisions; et différents niveaux de décentralisation en faveur des administrations locales. Des actions sont en cours dans 28 pays africains pour impliquer les communautés forestières locales dans la gestion des forêts.

La plupart de ces diverses initiatives participatives dénotent des traits communs. Partout, la GFP est un phénomène nouveau et la plupart des initiatives ont moins de cinq ans d'existence. La plupart ont discrètement commencé avec l'assistance des projets financés par les bailleurs de fonds. La création d'unités d'appui dans l'administration centrale est tout à fait répandue et plusieurs pays ont commencé à publier des bulletins d'information pour échanger des connaissances et coordonner le nombre grandissant de projets et de groupes de détenteurs d'enjeux. La GFP s'est avérée être un terrain fertile pour l'implication des ONG et des OC. La GFP dans son ensemble est considérée comme étant innovatrice et court parfois des risques. On appelle généralement ces projets 'pilotes' pour éviter d'imposer des changements permanents sur une administration qui n'est pas toujours d'un grand secours.

Concernant les approches de la GFP en Afrique, Mme Alden Wily en a identifié différents types fondés sur les critères suivants:

- *Le lieu (réserves forestières ou pas)*: dans de nombreux pays, des initiatives ont été lancées à la fois au niveau des réserves forestières et des zones non classées, plus particulièrement dans ces dernières. Jusqu'à présent, certains pays ont limité les rôles locaux aux zones non réservées ou d'autres zones forestières 'plus pauvres', selon les approches controversées soutenues au Népal et en Inde, alors que peu de pays ont commencé à appliquer la GFP dans les réserves forestières nationales.
- *Le centre d'intérêt (produit ou protection)*: les initiatives GFP tendent à être soit essentiellement axées sur le produit ou la protection dès le début des activités et par conséquent, tournent principalement autour des questions de gestion portant sur l'utilisation ou la conservation. Il arrive que l'accord central de gestion soit davantage une licence d'utilisation de la forêt qu'un accord de gestion. Par contre, la GFP qui commence par des objectifs de protection tend à être plus stricte sur la prise de décisions basée sur la gestion et associe

les groupes locaux sans faire de discrimination entre les membres qui utilisent ou non la forêt concernée.

- *L'objectif (partage des gains ou partage des pouvoirs):* en pratique, une ligne claire entre les deux approches existe. Les formes classiques de partage des gains sont basées sur les revenus, visent la coopération ou sont fondées sur les produits (développement des zones tampon, création d'emplois, partage de revenus et opportunités d'homologation). Les stratégies de partage de pouvoirs sont cependant basées sur les droits, l'habilitation ou la gestion et donnent plus d'autorité aux communautés et leur permettent d'agir comme gestionnaires ou comme décideurs.

Observant les tendances au niveau de la GFP, Mme Alden Wily a constaté un renforcement de l'habilitation des communautés locales dans la gestion forestière et une émergence de ces populations en tant que cadre de gestionnaires forestiers à part entière. Les procédures pour les activités de la GFP deviennent de plus en plus simples et plus faciles, beaucoup d'actions de renforcement des institutions interviennent au niveau local et les droits forestiers locaux gagnent du terrain. Selon elle, le phénomène le plus important dans la GFP est la forêt communautaire. Les forêts communautaires partagent certains traits communs:

- La zone forestière est définie par la communauté.
- La communauté détient la majeure partie – sinon toute – de la juridiction forestière, et
- Une institution à base communautaire est généralement créée ou désignée pour mettre en œuvre la gestion.

Des dispositions juridiques concrètes portant sur les forêts communautaires sous l'une ou l'autre dénomination existent dans les nouvelles législations ou projets de loi de plusieurs pays. Malgré ces tendances positives, la GFP connaît encore des problèmes surtout dans le domaine de la programmation (manque de soutien des institutions gouvernementales dans la mesure où les activités de GFP se développent grâce aux projets pilotes financés par des bailleurs de fonds), des institutions (manque de structures de gouvernance moderne au niveau de la communauté qui serviraient de support), des droits fonciers (la plupart des pays ne donnent pas de poids juridique au droit coutumier des forêts locales en tant que propriété des groupes privés), la concurrence avec le secteur privé (des concessions peuvent encore être accordées dans des zones traditionnellement occupées), et des contradictions

avec des stratégies de protection de la vie sauvage (la plupart des pays n'habilitent pas les communautés à contrôler/gérer la vie sauvage au sein des forêts).

Sa conclusion générale était que la GFP était suffisamment répandue et efficace en Afrique aujourd'hui pour être reconnue comme une voie importante de protection et de pérennité des forêts. Elle a prédit qu'en temps utile, l'Etat participera et contribuera aux régimes pilotés par les communautés contrairement à la situation actuelle, où la norme est la participation des communautés à la gestion des systèmes appartenant à l'Etat.

L'intérêt principal de l'exposé du professeur Iddi, *La participation communautaire à la gestion forestière en Tanzanie*, portait sur le statut et l'avenir de la participation communautaire dans la gestion des forêts et des bois en Tanzanie. La Tanzanie compte environ 33,5 millions d'hectares de forêts et de bois. Ce chiffre correspond à 38 pour cent de la superficie du pays. Les forêts et les bois jouent un rôle important pour les moyens d'existence des tanzaniens. Il est estimé que plus de 90 pour cent de la population utilise la biomasse comme énergie pour la cuisson et pour le chauffage. La bioénergie constitue environ 9 pour cent de la consommation d'énergie totale du pays. Les forêts et les bois fournissent différents produits non forestiers tels que fruits, noix, plantes médicinales, miel, cire d'abeille, tanin, et gomme arabique, sans oublier que les forêts sont essentielles en tant que bassin hydrographique. Ces ressources subissent une très forte pression due à l'expansion des activités agricoles, à l'élevage, aux feux, à la carbonisation, aux récoltes illégales et autres activités humaines, et ces pressions conduisent au déboisement. Il est estimé que 92 200 hectares de forêts et de bois sont perdus annuellement.

Sur le plan de l'aperçu historique, le Professeur Iddi a indiqué que la Tanzanie avait le régime de gouvernance le plus décentralisé en Afrique au sud du Sahara et précisé que la gouvernance se situe principalement au niveau du village. La participation communautaire dans la gestion des forêts existe en Tanzanie depuis très longtemps bien qu'à petite échelle. Il est courant de trouver certaines espèces protégées et gérées pour des raisons traditionnelles. Il a été constaté que les forêts et les bois qui sont gérés par voie des connaissances et pratiques traditionnelles sont très respectés par les communautés. Ainsi, ces forêts et bois ne sont pas affectés par des feux ou des intrusions. Bien que la stratégie consistant à mettre de côté les forêts et les bois reste l'outil premier de gestion de ces ressources en Tanzanie, il y a eu un processus évolutif de l'approche conventionnelle à la démarche participative

qui comprend la gestion des forêts basée sur la communauté et la gestion forestière conjointe (GFC). Il convient de noter que la GFP en Tanzanie n'est pas née d'une politique mais la formulation des politiques a été directement inspirée, à maints égards, de nouvelles approches sur le terrain. Aujourd'hui, la mise en œuvre des approches GFP sur des zones forestières classées et non classées est répandue en Tanzanie. Des exemples de cas où l'administration officielle, de même que des projets financés par des bailleurs de fonds, appuient des initiatives locales existent à travers tout le pays.

Concernant les opportunités pour la GFP, le Professeur Iddi a mentionné la Politique forestière nationale de 1988, qui est tout à fait claire sur la nécessité de mettre les forêts et bois non classés sous la juridiction des communautés locales en tant que réserves forestières villageoises. La politique offre aussi aux communautés adjacentes aux forêts une possibilité de devenir co-gestionnaires des réserves forestières du gouvernement central et des administrations locales, grâce à des accords de GFP. L'un des faits nouveaux récents les plus significatifs dans le domaine de la gestion des forêts et des terres boisées en Tanzanie, a été l'effort accompli pour renforcer, ou réintroduire selon le cas, les anciennes traditions de gestion. Ces forêts sont protégées sur la base du droit coutumier. Les faits nouveaux seront bientôt entérinés par la nouvelle législation forestière proposée, qui sera promulguée sous peu.

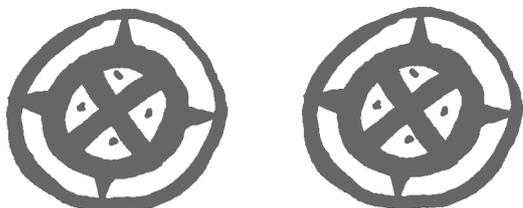
La nouvelle politique et la nouvelle législation agraires, respectivement mises en œuvre en 1995 et en 1999, ont remodelé l'environnement foncier en Tanzanie et dans le même temps, la nature et l'expression des droits, à l'échelon local. Le village demeure central dans le nouveau cadre des politiques et de la législation agraires, et il est même renforcé. Non seulement la nouvelle loi agraire permet aux communautés locales de réserver certaines parties de leur environnement à un usage collectif ou à la gestion des ressources naturelles, mais elle prévoit aussi deux mécanismes à travers lesquels la juridiction locale peut être renforcée, à savoir: 1) des mandats légaux pour déclarer une forêt ou une terre boisée située à l'intérieur d'une zone

villageoise propriété collective et, ce faisant, la protéger de l'empiètement d'autres activités; et 2) une disposition de la loi agraire prévoit d'attribuer les droits de propriété sur ces terres à un groupe approprié de la communauté, ou même à l'ensemble de la communauté.

En Tanzanie, les conflits survenant dans le village où est pratiquée la GFP, peuvent être résolus à l'échelon local, par l'intermédiaire de comités de conciliation. Ces comités sont reconnus par la loi officielle et sont constitués d'«hommes et de femmes avisés du village» désignés à l'échelon local. Des tribunaux de première instance, de district et de région, peuvent référer un cas au Comité de conciliation, qui résout les conflits, essentiellement sur la base du droit coutumier.

Outre ces opportunités, le Professeur Iddi a mentionné quelques défis. Bien qu'il existe une politique porteuse et un appui politique à la GFP, il y a eu et il continuera à y avoir une certaine résistance. Quelques forestiers pratiquent encore la GFP à titre expérimental, ce qui est parfois un moyen d'éviter de s'engager envers cette approche. Parfois, on a du mal à comprendre dans quelle mesure et quand une communauté a intérêt à assumer la responsabilité de la GFP. En outre, le fait que le village soit l'échelon de gouvernance le plus bas, a à la fois des avantages et des inconvénients. Il arrive que deux factions se disputent le pouvoir dans le village: la «classe d'élite» et les «traditionnalistes» ou «conservateurs». La classe d'élite tend normalement à coopérer avec des représentants de l'Etat du niveau supérieur, comme les forestiers de district, pour établir des structures institutionnelles parrainées de l'extérieur, comme les comités des forêts. Au contraire, les conservateurs (par exemple les gardiens des forêts rituelles) cherchent à convertir les comités des forêts en entités remplissant des fonctions essentiellement rituelles.

En ce qui concerne l'avenir de la GFP en Tanzanie, le Professeur Iddi a déclaré que des services de vulgarisation intensifiés et harmonisés seraient fournis aux communautés pour promouvoir leur participation à la gestion des forêts et des terres boisées. Pour faciliter le renforcement de la vulgarisation, un manuel intitulé *Directives pour la gestion communautaire des forêts* a été rédigé. Pour renforcer leur participation à la gestion des forêts et des terres boisées, les communautés locales seront également encouragées à investir dans des activités forestières. En outre, une nouvelle législation forestière a été proposée pour faciliter la GFP et sera promulguée sous peu. Dès son entrée en vigueur, un cadre normatif sera mis au point.



Pour conclure sa déclaration, le Professeur Iddi a souligné que la GFP ne peut fonctionner que si les principaux intervenants ont l'intégrité voulue. Cela signifie qu'ils ne doivent pas être corrompus ou impliqués dans des activités illégales. L'administration forestière doit être consciente du fait que cela suppose que les forestiers et les communautés changent d'attitude.

Rapport national sur l'avancement de la GFP en Afrique

A l'atelier de Banjul, il a été recommandé, entre autres, de préparer un rapport national sur l'avancement de la foresterie participative tous les cinq ans, de façon à être mieux informé des progrès de la mise en œuvre de cette approche en Afrique. Joerieke Potters, de la FAO, a présenté à Arusha le premier de ces rapports, basé sur une enquête par questionnaire réalisée en 2001. Le questionnaire a été distribué aux organisations gouvernementales et aux ONG s'occupant de foresterie dans tous les pays d'Afrique (54 au total), afin d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de la foresterie participative au niveau national. Seuls 29 pays ont répondu au questionnaire.

Dans ce rapport de la FAO, l'expression «foresterie participative» est un concept générique qui recouvre tous les différents types d'activités forestières dans lesquels interviennent les détenteurs d'enjeux locaux, en particulier les villageois, avec des pouvoirs décisionnels plus ou moins étendus. La foresterie communautaire, la gestion communautaire des forêts, la foresterie sociale, la gestion conjointe des forêts, la gestion coopérative des forêts, la gestion des forêts communales et la foresterie participative sont des concepts qui se réfèrent tous à des approches qui font intervenir les détenteurs d'enjeux locaux dans des activités forestières, à un niveau ou à un autre. Dans une étude qui vise à obtenir une vue d'ensemble générale, l'utilisation d'une définition générique est avantageuse car elle permet d'inclure des expériences de pays qui adoptent des approches différentes. En outre, puisque cette définition «englobe tout», elle inclut les pratiques traditionnelles indigènes et les expériences internationales dictées par des donateurs et soutenues par les gouvernements, au même titre que les initiatives de foresterie privée et des compagnies forestières locales.

Les progrès les plus marquants

Dans l'intervalle, la majorité des pays ont pris des mesures pour mettre en place la GFP. Environ 10 ans après que le concept de foresterie participative ait été introduit sur le continent africain, 16 pour cent de la superficie totale de forêts des pays concernés est gérée dans le cadre d'une approche participative. Ceci montre l'importance de la stratégie pour conserver et gérer les ressources des forêts naturelles, de manière durable. Dans quelques pays, comme le Bénin, le Burundi, le Cameroun, la République du Congo et le Ghana, plus de 20 pour cent de la superficie totale de forêts est soumise à une forme quelconque de GFP.

Dans la quasi-totalité des pays, le gouvernement, les donateurs bilatéraux et multilatéraux et les ONG soutiennent d'une manière ou d'une autre la GFP. Les gouvernements l'appuient principalement en formulant des réglementations et une législation spécifiques. Seuls les répondants du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda et du Zimbabwe ont mentionné l'absence de législation et de réglementations concernant la GFP, qui entrave la participation locale à la gestion des forêts.

En ce qui concerne la qualité des ressources forestières gérées dans le cadre d'une approche participative, aucune tendance générale ne se dégage. Les répondants ont été aussi nombreux à indiquer que ces forêts étaient dégradées, dans une condition passable, ou en bon état.

En termes de détenteurs de droits dans le cadre de la GFP, les parties les plus mentionnées sont les villages/ou les communautés et les groupes bénéficiaires. Cependant, dans 12 pays, ces droits peuvent également être octroyés à des individus ou à des ménages. Les caractéristiques spécifiques de ces droits individuels et la question de savoir si cette situation peut effectivement être qualifiée de GFP ou, par contre, reflète une situation de propriété forestière privée, restent à être élucidés davantage.

La situation qui prévaut le plus fréquemment en Afrique en ce qui concerne la jouissance formelle et les droits de gestion implique les droits basés sur un accord temporaire ou un contrat en association avec un plan de gestion. Certains pays, tels que le Lesotho, le Mozambique, le Cameroun, le Bénin, la Gambie et le Ghana, ont déjà atteint un niveau d'octroi de titres permanents sur des ressources forestières. Dans de nombreux cas, le titre foncier requiert également un plan de gestion afin de s'assurer d'une gestion durable des ressources.

La plupart des arrangements concernant les droits sont fondés sur un contrat ou un accord conjugué à

un plan de gestion variant entre 5 et 15 ans. Certains pays octroient des titres de propriété foncière ou sur des ressources forestières à titre permanent mais des situations différentes existent.

Dans nombre de pays, la cartographie de l'utilisation formelle des terres est faite dans le cadre de la GFP, et la GFP est créée et reconnue par la loi. Dans d'autres pays, une cartographie de l'utilisation des terres n'existe pas mais la foresterie participative est reconnue par la loi comme étant un type d'utilisation officielle de terres.

Tous les pays, sauf le Bénin, mentionnent la possibilité de formuler des arrêtés locaux (une indication des limites d'utilisation et de gestion des ressources forestières par les détenteurs des droits).

Les investissements en ressources financières et humaines sont des indicateurs du sérieux de l'engagement du gouvernement envers la GFP et de la possibilité d'atteindre des résultats positifs. Un service spécial chargé de la foresterie participative existe dans 24 pays. Ce chiffre est curieusement élevé, certes positif, mais dans de nombreux cas, c'est le département forestier central qui est identifié comme ce service spécial. Par conséquent, seuls la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Lesotho, le Mali, le Maroc, l'Afrique du Sud, le Cameroun et l'Ouganda possèdent un service spécifiquement chargé de la promotion de la foresterie participative.

La possibilité d'homologation des groupes de gestion locale ou des associations existe dans 23 pays; il s'agit là d'une autre indication de l'engagement des gouvernements à partager ou déléguer les responsabilités de gestion des ressources financières.

En général, les droits des détenteurs des licences sont étonnamment complets; plus de 20 pays octroient des droits exclusifs ou commerciaux. Cette situation peut être une source d'optimisme pour les progrès de la GFP en Afrique. Dans la plupart des pays (21), le gouvernement accorde des droits exclusifs aux groupes locaux, et dans le même nombre de pays, les détenteurs des droits jouissent également de droits commerciaux.

Des sortes de mesures incitatives pour la GFP ont été signalées dans 20 pays. Ces mesures peuvent être classées en quatre grandes catégories: prix réduits pour les intrants; réduction d'impôts; partage du revenu provenant des produits forestiers; et droits d'exploitation préférentiels.

Opportunités et contraintes de la GFP

Plusieurs facteurs dénotent un changement positif vers un environnement plus propice pour la GFP mais les contraintes doivent aussi être appréhendées. Ces opportunités et ces contraintes sont reprises au tableau 1 ci-dessous selon qu'elles s'appliquent aux trois catégories relatives au gouvernement, aux ressources et aux populations.

TABLEAU 1 • Opportunités et contraintes en matière de GFP

(Les nombres entre parenthèses se réfèrent au nombre de pays qui ont fourni la réponse indiquée)		
CATÉGORIES	OPPORTUNITÉS	CONTRAINTES
Gouvernement	Nouvel environnement politique propice (18); volonté politique croissante (6)	Législation (9); manque de volonté politique (8); Problèmes généraux d'organisation (corruption, bureaucratie, salaires insuffisants) (6)
Ressources	Institutions plus spécialisées en matière de GFP (7); capacité professionnelle croissante (5); disponibilité des ressources forestières (5)	Manque de financement alloué à la GFP (15); ressources humaines insuffisantes pour la mise en œuvre de la GFP; forte pression sur les ressources forestières (6)
Population	Attitude générale positive envers la GFP (18); expérience positive avec la GFP (7); population motivée (5)	Faible organisation sociale; absence de prise de conscience sur la question de GFP; méfiance à l'égard des services forestiers; manque de connaissance en matière de législation.

Questions appelant une action

Sur la base de la compréhension acquise à travers l'enquête par questionnaire, certaines questions importantes ont été identifiées et qui pourraient aider à soutenir activement l'action de mise en œuvre de la foresterie participative.

■ *Fonds alloués à la mise en œuvre de la foresterie participative*

La décentralisation de la gestion forestière est un processus de changement qui nécessite un appui important en termes de ressources humaines et financières. En cas d'adoption d'une politique progressiste et si les gouvernements s'abstiennent d'allouer des fonds nécessaires au niveau approprié, nous ne pouvons pas nous attendre à l'évolution de la gestion forestière, pas plus qu'on ne peut s'attendre à ce que les parties prenantes assument des responsabilités en la matière.

■ *Renforcement des capacités au niveau national et dans le contexte de la décentralisation*

La GFP requiert des capacités spécifiques à tous les niveaux concernés. Pour appuyer l'action de mise en œuvre, il est important de continuer à offrir des opportunités de renforcement des capacités spécifiques requises pour l'appui de la GFP.

■ *Caractère inclusif et sécurité des droits*

Le fait que les droits s'inscrivent dans le cadre de la GFP dans la plupart des pays revêtent un caractère exclusif et que l'exploitation commerciale soit autorisée ne signifie pas nécessairement une dévolution des droits. Il est important d'évaluer la sécurité et l'avantage de chaque situation relative à un droit spécifique et de définir les voies possibles d'amélioration.

■ *Stratégie de croissance à partir des cas pilotes au niveau national*

Avec quelques attentes positives dans la plupart des pays, le niveau réel de GFP en termes d'hectares et du nombre de gens impliqués est encore limité. La question concernant la croissance et la viabilité de ces expériences nécessite d'être traitée à tous les niveaux.

■ *Coordination intersectorielle*

Dans la mise en œuvre de la GFP, il est important de noter que la gestion forestière ne se fait pas dans le vide, mais qu'elle est influencée par d'autres politiques nationales et réalités locales. Dans cette optique, il est important de lutter pour la cohérence en matière de politique et de législation, et de rechercher les synergies entre les deux secteurs.

■ *Suivi approfondi de cette enquête*

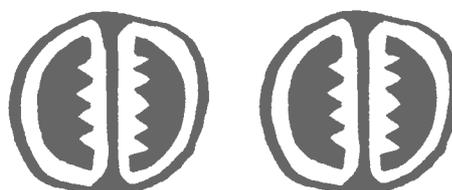
Le suivi approfondi de l'enquête est nécessaire pour un contrôle soutenu et la compréhension de la situation de GFP. L'action de suivi serait reprise à des intervalles réguliers, c'est-à-dire tous les cinq ans. Cette enquête devra être plus approfondie et évaluer de manière explicite l'impact de la foresterie participative sur la réduction de la pauvreté et les ressources forestières.

Conclusions générales

Les conclusions générales du rapport de la FAO sont résumées par les déclarations suivantes. La foresterie participative a progressé de manière significative au cours de la dernière décennie dans les pays africains. Il est possible d'identifier une tendance positive vers les politiques plus favorables et une volonté croissante en matière de GFP. La capacité institutionnelle et professionnelle est en train de se développer, et les populations de plusieurs pays ont une attitude positive envers la participation accrue des parties prenantes dans la gestion forestière. En dépit de cette tendance positive, l'action proprement dite de mise en œuvre de la GFP dans plusieurs pays ne bénéficie pas de l'appui nécessaire, et cela constitue donc un obstacle à la mise en œuvre efficace de l'approche.

Visite virtuelle de terrain

Etant donné que les moyens logistiques en Tanzanie n'ont pas permis aux 150 participants à l'atelier de rencontrer les villageois sur le terrain, une visite virtuelle a été organisée le deuxième jour de l'atelier. Des vidéos ont été projetées sur les activités de GFP dans les villages des districts de Lesotho et de Babati en anglais et en français, à l'intention de différents groupes selon leurs langues respectives, et ont été suivies par des discussions avec des habitants de deux villages concernés, ainsi que ceux de deux autres villages des districts de Singida et de Shinyanga. Les différentes visites virtuelles ont été ensuite analysées par différents groupes de travail et les résultats ont été présentés à l'assemblée.



Bien que les deux cas ne soient pas représentatifs du continent africain tout entier, ils ont toutefois constitué de bons exemples de GFP. Il est clair que toutes les activités étaient ancrées dans un bon environnement politique, avec des politiques encourageantes et un cadre institutionnel correct. La participation de toutes les parties prenantes a semblé être garantie (groupes des utilisateurs, par sous villages, genre, etc.) et la bonne gouvernance n'a pas semblé être un problème. Tout ceci est devenu même plus clair lorsque les villageois ont eu l'occasion de discuter la situation avec les participants à l'atelier, dans un climat de confiance et un très fort engagement (particulièrement les femmes). L'attitude positive des villageois n'était pas foncièrement affectée par le fait qu'en ce moment, les zones de GFP ne sont pas d'une haute valeur commerciale, et les avantages que les villageois pouvaient en tirer ne seraient que d'une courte durée. Néanmoins, pour certains participants, les nouvelles attentes de la part des villageois pourraient se transformer en attentes à long terme. Bon nombre de leçons apprises ont été évoquées, dans une large mesure, par les villageois eux-mêmes. Etant donné que la GFP est un processus continu, le rôle positif des politiques favorables et réalisables, ainsi que de la législation, a été souligné. La leçon apprise est que les villages peuvent posséder et gérer des forêts, et que la résolution des conflits est possible au niveau du village. Tous se sont accordés à reconnaître que la GFP constitue une voie possible pour aller de la confrontation à la coopération, si les relations entre les communautés et l'administration de la forêt sont bonnes. L'assemblée était convaincue que la durabilité dépend largement de l'éducation, de la volonté politique et de la participation accrue des parties prenantes, et que les avantages directs devraient être accordés aux communautés pour atteindre des moyens de subsistance viables (plus d'avantages = plus de viabilité). Etant donné que la discussion de la visite virtuelle était, sous divers aspects, similaire à la discussion ayant porté sur des études de cas, plus de détails seront présentés dans la section consacrée à cet effet.



Evaluation des recommandations faites à Banjul

Les résultats des recommandations de Banjul et les propositions pour les activités de suivi en vue de l'appui de la mise en œuvre de la GFP ont fait l'objet de discussions point par point au cours de la séance plénière:

1. *Les gouvernements ainsi que les bailleurs de fonds devraient être sensibilisés pour être en mesure d'apprécier la foresterie communautaire et faire preuve d'un engagement à long terme à travers la mobilisation et la canalisation des ressources nécessaires au processus.*

Depuis l'atelier de la Gambie, des progrès remarquables ont été accomplis dans plusieurs pays, et de nouvelles législations, stratégies et de nouveaux plans d'action ont été mis sur pied (Tanzanie, Cameroun, Malawi, Nigeria, etc.). Dans d'autres pays, en revanche, la GFP est encore loin d'être une réalité. Au Maroc, par exemple, les processus participatifs constituent encore des cas exceptionnels dans le secteur forestier. La recommandation est encore donc valable.

2. *Des réseaux régionaux, sous-régionaux et nationaux de foresterie communautaire devraient être établis et renforcés pour faciliter l'échange d'informations et des visites transfrontalières d'échange parmi les communautés, les services et les institutions.*

Dans ce contexte, le rôle significatif du Programme arbres forêts et communautés rurales de la FAO (FTPP) dans diverses parties de l'Afrique a été signalé. De plus, plusieurs pays ont fait mention de l'existence des groupes de travail nationaux (Ethiopie, Afrique du Sud, Cameroun), et des réseaux transfrontaliers Tanzanie/Malawi/Zambie et Tanzanie/Kenya/Ouganda ont été mentionnés.

3. *La FAO devrait commencer immédiatement à préparer les rapports sur la situation de différents pays tous les cinq ans en matière de foresterie communautaire pour toute l'Afrique, et en assurer la large diffusion.*

Le rapport a été rédigé. Le Représentant de la FAO a fait savoir que des fonds supplémentaires seraient requis en vue d'un rapport plus efficace.

4. *Des réunions consultatives régulières (bi-annuelles) devraient être organisées parmi les chefs des services de foresterie, les praticiens et les décideurs au niveau des sous-régions en vue de l'échange d'informations et de la facilitation du processus de suivi auprès des gouvernements.*

Il n'y a que les chefs de départements forestiers de l'Ouganda, du Kenya et de la Tanzanie qui se sont rencontrés régulièrement.

5. *Des programmes réguliers de développement/renforcement des capacités devraient être organisés pour toutes les parties prenantes par les gouvernements et les bailleurs de fonds.*

Un centre de formation pour quatre pays (Ethiopie, Kenya, Ouganda et Tanzanie) est en voie de création. La FAO inaugurera bientôt des programmes de formation au Ghana, en Ouganda et au Kenya.

6. *Le programme FTTP de la FAO devrait régulièrement solliciter des études de cas et assurer la diffusion de leurs résultats auprès du plus grand nombre possible de parties prenantes en vue de soutenir des réseaux aussi bien au niveau national qu'au niveau du continent.*

Le programme FTTP de l'Afrique de l'Ouest a commencé la distribution, tandis que le bureau FTTP de Nairobi détient encore plusieurs études de cas à disséminer.

7. *La FAO devrait financer l'analyse de l'impact et l'analyse coûts-bénéfices des cas là où il existe une concurrence claire en matière d'utilisation des terres.*

Rien n'a été fait jusque là. Les participants à l'atelier ont demandé que la vulgarisation des résultats ne se concentre pas uniquement sur des exemples positifs, mais inclut également des cas qui posent des problèmes ou qui ont échoué.

8. *La législation en matière de foresterie communautaire devrait périodiquement être révisée par les gouvernements pour l'harmoniser avec l'évolution de la situation sociale et économique.*

Le Cameroun, le Nigéria et la Tanzanie ont mentionné que le processus de révision de la législation était en cours dans leurs pays.

9. *Les avantages d'ordre physique et financier de la foresterie communautaire devraient être promus parmi les communautés locales et au niveau national.*

Un projet financé par le Département pour le développement international (DFID) en Tanzanie essaie d'analyser les avantages de l'environnement, y compris des forêts. Le Cameroun a signalé qu'il serait intéressant d'analyser non seulement les avantages, mais également les coûts.

10. *Dans tous les cas, les communautés devraient être considérées comme partenaires dans le secteur du développement forestier.*

La formulation "devraient être considérées comme partenaires" a fait l'objet de critiques. Il y a eu une proposition de formulation: "devraient être partenaires" ou "devraient être les principaux partenaires".

11. *Dans la mesure du possible, la FAO devrait profiter des autres forums internationaux pertinents pour promouvoir la foresterie communautaire en Afrique.*

La FAO le fait. La GFP sera représentée par la FAO durant le prochain congrès mondial sur la foresterie à Québec.

12. *Le développement des stratégies de foresterie communautaire en Afrique devrait être promu à travers le continent par la FAO.*

Ceci a été fait durant l'atelier.

13. *La FAO devrait assurer la diffusion des résultats de cet atelier auprès de tous les participants et des pays membres, ainsi qu'auprès des pays, bailleurs de fonds et ONG pertinents qui n'étaient pas représentés.*

Ceci a été fait.

Présentations des études de cas et discussion des résultats

Présentation des études de cas

Le troisième jour, huit études de cas ont été présentées. Il s'agissait des études effectuées au Cameroun, au Tchad, en Ethiopie, au Mali, au Maroc, au Mozambique, au Sénégal et en Tanzanie. Un ensemble d'approches de GFP et d'objectifs poursuivis par différents programmes ont été présentés. Alors que certaines études de cas s'étaient concentrées sur les activités de GFP se rapportant à la fois à l'écologie et à l'économie, d'autres se sont concentrées sur l'une ou sur l'autre. Elles ont également révélé les différences existant entre des dispositions institutionnelles, la prise en compte des structures traditionnelles, ainsi que l'appui administratif et financier des gouvernements et bailleurs de fonds. Bien qu'elles ne fussent pas représentatives de la situation du continent africain tout entier, ces études de cas ont permis de confirmer la plupart des résultats contenus dans le rapport des pays de la FAO. Chaque exposé a été suivi par une discussion en plénière; leurs résultats font partie intégrante des discussions du groupe de travail et sont examinées dans les paragraphes ci-dessous. Les textes des différents exposés sont repris en annexe.

Le contexte historique de la GFP, les objectifs, le point de départ, les opportunités et les défis ont été décrits de manière détaillée dans le compte rendu de l'atelier de Banjul et figurent dans le présent texte. Ils figurent également, dans une large mesure, dans la présentation ci-jointe de Mme Alden Wily, et pour cette raison, ces points ne sont pas repris dans le présent rapport.

Discussion avec les experts invités

Après la présentation des études de cas, un panel de discussion a eu lieu afin de traiter des éléments essentiels des études de cas et des discussions qui ont eu lieu au cours des jours précédents. Les membres du panel étaient:

- M. Cyriaque Adjinaou (GRAM) Consuls, Bohicon, Bénin;
- M. Félicien Kilahama (FBD), Dar-es-Salaam, Tanzanie;
- M. Lusayo Mwabumba, Mzuzu University, Malawi;
- M. Michael B. Vabi, MINEF, DFID, Yaoundé, Cameroun; et
- M. Albert Katako, CARE INTERNATIONAL, Accra, Ghana.
- Partout (CARE) International, Accra, Ghana.

Chacun des membres du panel a présenté son point de vue sur la situation actuelle de la GFP en Afrique, les leçons apprises des études de cas et des discussions qui ont eu lieu lors de l'atelier. Tous les membres du panel étaient de l'avis que des progrès énormes ont été clairement réalisés en matière de GFP depuis l'atelier de Banjul. Des expériences importantes ont été acquises dans le domaine de mise en œuvre pratique, ainsi que dans les domaines de la politique et de la législation. Etant donné que les études de cas ont révélé de nombreuses stratégies, approches, outils, systèmes de suivi, etc. aux différents niveaux des pays, il a été recommandé que plus d'informations soient réunies en la matière, que les résultats soient analysés et vulgarisés auprès de toutes les parties prenantes sur terrain. De nombreuses expériences acquises sont complémentaires, et elles devraient être évaluées en vue de permettre la formulation des recommandations et directives appropriées. De pareils résultats convaincront les décideurs (politiciens et praticiens), contribueront à l'amélioration de la qualité des activités de GFP et garantiront ainsi la mise en œuvre généralisée de la GFP dans plusieurs pays africains. Des domaines particuliers d'intervention ont été évoqués.

A ce jour, la plupart des activités de GFP ont été initiées et financées par divers bailleurs de fonds.

Certains bailleurs de fonds poursuivent les idéologies de leurs pays respectifs et négligent les besoins réels des populations concernées. Des systèmes d'auto-financement de la mise en œuvre de la GFP seront donc requis pour garantir l'autonomie vis-à-vis de l'appui extérieur, et la croissance soutenue et durable de la GFP. Les activités génératrices de revenus devraient être encouragées à cette fin. L'une des possibilités proposées est d'améliorer le système de collecte de revenus et de revoir le processus de vulgarisation. Une autre possibilité consiste à améliorer les systèmes de partage des avantages. Pour parvenir à convaincre la population et à s'assurer leur engagement à long terme, les promesses verbales de partage des revenus ne suffisent pas. Un système transparent de "partage" (aussi bien des avantages que du pouvoir) susceptible d'être compris par tout le monde doit être soutenu par un accord écrit stipulant clairement les rôles et les responsabilités de différentes parties prenantes, et ceci doit être accompagné d'une politique et d'une législation au niveau national.

Les membres du panel ont déclaré que dans la plupart des pays, les institutions gouvernementales sont impliquées dans le processus de GFP. Etant donné qu'elles ne sont pas toujours en mesure (en termes des ressources financières et de main-d'œuvre disponible) d'offrir les services requis, des changements ont été proposés au niveau organisationnel et institutionnel. Ces changements ont déjà été initiés dans bon nombre de pays. Les tâches consistant à créer des unités spéciales de foresterie communautaire ont été entreprises soit par les services forestiers, soit par des ONG auxquelles ces tâches ont été confiées. En vue de garantir le succès dans la prestation des services requis, une définition claire des droits et obligations de ces unités s'avère nécessaire, et une base financière suffisante devrait être établie en leur faveur par le gouvernement. A côté des services consultatifs habituels, ces unités devraient arrêter des mesures de formation pour toutes les parties prenantes afin de développer les capacités de mise en œuvre de la GFP aux niveaux des services forestiers et des communautés.

Les membres du panel ont dégagé un consensus général selon lequel les communautés locales sont prêtes à prendre en main leurs responsabilités et la plupart des politiciens sont engagés à cette fin. "Ce dont les gens ont besoin, c'est plus que le charbon", telle a été l'expression claire du message. La motivation et la responsabilisation de la population locale devrait aller de pair avec l'amélioration des services fournis par les forestiers gouvernementaux.

La participation de toutes les parties prenantes, y compris les ONG, les communautés de la base et le secteur privé dans toutes les mesures concernant "leurs" ressources, a été recommandée, en plus de la transparence des mesures et actions y afférentes. Dans ce contexte, les membres du panel ont recommandé davantage de sécurité en matière d'appropriation des ressources, et des plans simples et pratiques de gestion, ou des directives de mise en œuvre de la GFP.

Discussions au sein des groupes de travail

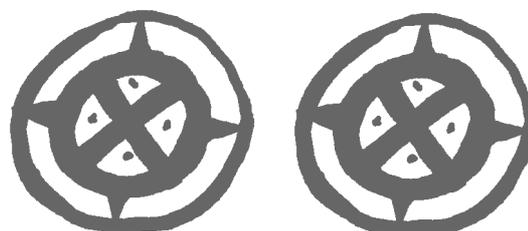
Les deux derniers jours de l'atelier ont été réservés aux divers travaux en groupe et séances plénières. L'objectif principal a été d'identifier les éléments essentiels de promotion de la GFP, préparer des recommandations et examiner la contribution de la foresterie participative dans la réduction de la pauvreté. Pour ce faire, les participants à l'atelier ont été répartis en huit différents groupes correspondant à quatre thèmes de discussion: (1) le niveau de progrès réalisé dans le cadre de la GFP en Afrique; (2) quatre éléments requis en vue du développement de la GFP en Afrique; (3) la contribution de la GFP dans la réduction de la pauvreté; et (4) étapes nécessaires pour la réalisation de progrès en matière de GFP. Pour éviter la reprise des discussions, les participants ont recommandé que les organisateurs modifient les mandats préparés, et que les discussions portant sur les différents thèmes puissent se concentrer soit sur les questions économiques, l'appropriation des terres et des forêts et le renforcement des capacités, soit sur le suivi et l'évaluation.

L'état d'avancement de la GFP en Afrique

L'avancement de la GFP en Afrique au cours de deux à trois dernières années, particulièrement dans les pays d'origine des participants à l'atelier, a été jugé positif par tous les groupes, mais avec des variations considérables d'un pays à l'autre, et même au sein de différents pays (en moyenne entre 3 et 5 sur l'échelle d'appréciation de 0 à 10). Cette évaluation correspond à peu près aux résultats du rapport national de la FAO sur la GFP en Afrique, que l'on vient d'examiner. Un grand nombre d'éléments positifs et négatifs en rapport avec l'avancement de la GFP ont été discutés. L'expérience passée a démontré l'inaptitude des gouvernements à contrôler l'exploitation forestière et à résoudre les problèmes du secteur uniquement à travers leurs services forestiers. C'est la raison pour laquelle pratiquement tous les pays reconnaissent aujourd'hui qu'il est généralement nécessaire

d'associer les communautés et d'autres acteurs, comme les ONG et le secteur privé, à la gestion durable des ressources naturelles. Dans plusieurs pays, un environnement propice à la GFP a été mis en place au cours des années récentes, et de nouvelles politiques, législations et réglementations en faveur de la GFP sont en instance de promulgation ou en cours d'élaboration. Ceci a des conséquences évidentes: la disponibilité à accroître les financements est perceptible et les gouvernements, ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux, augmentent leur contribution financière pour soutenir les activités de GFP; les nouvelles initiatives se sont multipliées et, bien souvent, leur succès a conduit les forestiers traditionnels à modifier leur attitude et à accepter la GFP; aujourd'hui, dans de nombreux pays on prend de plus en plus conscience des liens entre la GFP et la réduction de la pauvreté et dans le même temps, la GFP est reflétée dans les programmes forestiers nationaux. Tous ces faits nouveaux témoignent d'une volonté politique croissante sur le continent. L'ensemble du processus est considéré comme très dynamique du fait qu'au lieu d'être uniquement dicté par les donateurs, il est aussi, et de plus en plus, impulsé par la demande.

Malgré ces tendances positives, dans quelques pays les responsables des politiques et les professionnels continuent de résister aux changements liés à la GFP. Celle-ci est donc souvent confinée aux forêts de faible valeur et jusqu'à présent, les communautés en ont rarement retiré des avantages tangibles. En outre, le degré de propriété approprié, l'accès des communautés aux forêts et leur contrôle sur celles-ci sont des questions encore controversées dont les groupes d'intérêt de la GFP discutent. Dans ce contexte, les participants à l'atelier ont mentionné à plusieurs reprises l'absence de sécurité de jouissance des terres et le fait que les communautés craignent que les ressources ne leur soient reprises après avoir été remises en état. Bien que la disponibilité à accroître les financements soit évidente, les fonds existants sont toujours insuffisants et la GFP n'est pas toujours intégrée comme il convient dans les cadres des politiques macro-économiques, notamment dans les documents décrivant les stratégies de réduction de la pauvreté.



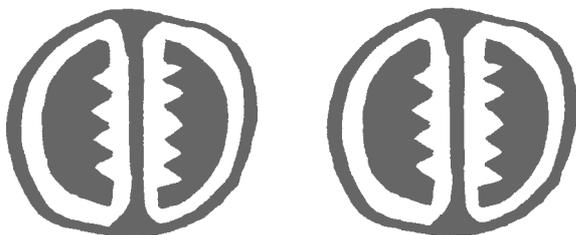
Principaux éléments requis pour la reproduction à plus grande échelle de la GFP en Afrique

Les participants à l'atelier ont attiré l'attention sur divers obstacles entravant la reproduction à plus grande échelle de la GFP, ainsi que sur les recommandations correspondantes. Parmi les principaux thèmes des discussions figuraient les systèmes d'auto-financement à long terme indépendants des donateurs et, dans ce contexte, les questions de la génération de revenu, et du partage des avantages et des pouvoirs. Les autres thèmes étaient les régimes fonciers, les réformes institutionnelles et les rôles et les responsabilités des différents acteurs, ainsi que le renforcement des capacités et la nécessité de directives simples plutôt que de plans de gestion théoriques.

Sur le plan économique, une discussion sur le partage des avantages et/ou des pouvoirs a été lancée. Si tous les participants admettaient que la GFP, qui confère le pouvoir de gérer les ressources naturelles aux communautés, était l'un des principaux moyens de réduire la pression sur les ressources naturelles, certains d'entre eux considéraient que le partage des pouvoirs était une stratégie de longue haleine. Selon eux, dans la plupart des pays, les populations ne sont pas encore prêtes à assumer l'entière responsabilité de la gestion des ressources naturelles; à cet égard il est encore nécessaire de fournir des services d'éducation et de renforcer les capacités. Néanmoins, tous les participants convenaient de la nécessité de partager les avantages et d'améliorer les avantages immédiats pour la population locale. L'accès à certains produits forestiers mineurs est insuffisant, étant donné que la majorité des communautés ne parvient même pas à couvrir les coûts de la gestion des ressources forestières et du renforcement de ses propres capacités, avec le revenu dégagé. C'est pourquoi les participants à l'atelier ont exhorté les départements des forêts à discuter ouvertement de ces problèmes et à accepter des accords de gestion officiels.

Parallèlement, les gouvernements devraient soutenir l'analyse des avantages effectifs et potentiels et convenir de les distribuer d'une manière transparente propre à encourager les communautés. L'une des solutions pourrait être d'indemniser les efforts de conservation (de la diversité biologique ou des bassins versants nationaux ou internationaux). Étant donné que l'accès de la population locale au marché des produits forestiers à valeur ajoutée est encore peu développé, il conviendrait d'entamer des recherches dans ce domaine et de communiquer les informations recueillies à toutes les parties prenantes. En outre, des mécanismes simples et rentables sont nécessaires un peu partout pour mettre en œuvre la GFP; dans les pays où ils ne sont pas encore en place, ils devront être mis au point. À titre d'exemple, des plans simples ou des directives élaborées par la population locale avec l'assistance technique des départements de foresterie pourraient aider à mieux diffuser l'idée de GFP que des plans extensifs et académiques de gestion? Pour répondre à ces demandes, des changements organisationnels et institutionnels pourraient s'avérer nécessaires, y compris l'allocation des fonds aux départements chargés des forêts qui se limitent aujourd'hui à la prestation des services de GFP et qui ne reflètent pas la contribution de la foresterie à l'économie nationale.

En examinant les éléments clés de développement de la GFP en matière de propriété foncière et forestière, des obstacles majeurs étaient liés aux questions non résolues d'appropriation des terres et des arbres. L'absence d'une législation stable en matière de droit d'appropriation des terres dans la plupart des pays crée un environnement défavorable à la gestion des forêts et autres ressources naturelles. Comment les populations pourraient-elles être encouragées à pratiquer la reforestation si les arbres qui ont été plantés en groupe ou individuellement dans les réserves forestières, ou les arbres qui ont poussé naturellement sur des fermes ne leur appartiennent pas, et qu'ils appartiennent plutôt au gouvernement? Comment les femmes, qui sont souvent les utilisatrices les plus importantes des ressources forestières, pourraient-elles soutenir le processus de conservation des forêts si elles sont privées des droits de propriété foncière et forestière? Des politiques sectorielles contradictoires en matière de droits de propriété foncière et forestière ne sont pas, presque partout, favorables à une promotion généralisée des activités de GFP. Il est de norme que les questions forestières se trouvent dépassées par celles se rapportant au développement de l'agriculture et l'industrialisation. Un cadre juridique qui soutient les droits de la communauté et les droits



privés aux ressources forestières communes n'existe que dans un nombre limité des pays. Il a été conçu dans des pays où il n'existait pas encore. Dans ce contexte, le droit institutionnel de propriété foncière (par les Etats, les chefs et les familles) et les droits des femmes devraient faire en même temps l'objet de révision.

Il en découle que les systèmes de suivi et d'évaluation sont soit inexistantes, soit inefficaces. Des systèmes optimaux de suivi et d'évaluation sont requis par les communautés, les bailleurs de fonds et les gouvernements pour déterminer la situation relative aux ressources, souligner les meilleures pratiques, et faire des réajustements en matière de gestion, bénéficier à travers le temps des avantages et des coûts, éviter d'être pris dans le cercle vicieux de la pauvreté, justifier des financements et influencer des politiques. Pour mettre en place un tel système de mise en œuvre de suivi et d'évaluation, qui pourrait être compris et accepté au niveau du village, des méthodes simples permettant d'accéder à des coûts réduits doivent être élaborées. Ces méthodes doivent garantir un mécanisme régulier de financement pour couvrir les coûts de la communauté en matière de suivi et d'évaluation. Cela permettrait une documentation adéquate des expériences ainsi que l'établissement de directives simples et de normes. Des outils et méthodes de suivi et d'évaluation pourraient inclure les cartographies (conventionnelles et locales, telles que celles établies pour l'approche participative), des études préliminaires et de suivi des ressources forestières, des rapports de réunions, et autres types d'informations socio-économiques et d'analyses.

Comme mentionné ci-dessus, le renforcement des capacités joue un rôle majeur dans la croissance de la GFP en Afrique et la garantie de son indépendance et sa mise en application autogérée. Le renforcement des capacités s'avère nécessaire à tous les niveaux et sur toutes les questions. Les groupes cibles sont constitués de l'ensemble des organisations de la société civile, des ONG, des organisations à base communautaire, du personnel œuvrant au sein des institutions locales et du gouvernement central, ainsi que des institutions de formation et de recherche. Pour chaque groupe cible, des programmes de formation particulièrement élaborés devront être identifiés. Des compétences devront être aiguisées dans toutes les activités garantissant le succès de la GFP. La formation est requise pour le développement des compétences en matière de gestion, de leadership, de bonne gouvernance, de gestion des conflits, de planification participative, de suivi et évaluation, d'évaluation des ressources, de

développement d'entreprise, de gestion financière et d'analyse de marché, d'analyse des moyens d'existence et d'analyse de coûts et bénéfices. Si les institutions existantes de formation comptent faire face à la concurrence du marché, leur profil devra correspondre à toutes ces demandes.

Contribution de la GFP dans la réduction de la pauvreté

Le fait que la GFP contribue à l'amélioration des conditions de vie en exerçant ainsi un impact positif dans la lutte contre la pauvreté a été reconnu par tous les participants à l'atelier. La réduction de la pauvreté reçoit de plus en plus d'attention en tant qu'objectif important de GFP, mais il reste encore beaucoup à faire. Dans ce contexte, il a été convenu que le «capital social» est l'une des contributions importantes de la GFP, car il peut être constitué à travers le développement de la confiance et le renforcement des capacités des communautés à poursuivre d'autres opportunités. Les opportunités d'emploi, la génération de revenus et la sécurité alimentaire ont été soulignées comme éléments à ce sujet. Dans des zones rurales, qui sont souvent «oubliées» par les gouvernements, ces éléments jouent un rôle majeur. Bien que les besoins fondamentaux de la population croissante soient en augmentation à un taux extrêmement élevé, la valeur de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles pour atteindre de meilleures conditions de vie a été reconnue par la population. Les participants ont donc reconnu que la GFP, qui confère aux communautés le pouvoir de gestion des ressources naturelles, devrait être l'un des éléments clés de réduction de la pression qui pèse sur les ressources naturelles. Ceci pourrait mener à un bon environnement, avec des ressources naturelles intactes et aider à l'amélioration de la qualité de vie (accès aux ressources hydriques, génération d'emplois et de revenus), et éventuellement mener à la location (certaines des ressources forestières efficaces finiront par être placées sur le marché).

Les participants à l'atelier ont convenu que bon nombre d'activités devraient être mis en œuvre en vue de renforcer la contribution de la GFP à la réduction de la pauvreté. Premièrement, l'action de sensibilisation sur la preuve de l'existence du lien entre la GFP et la réduction de la pauvreté devrait être initiée à tous les niveaux. Si les parties intéressées à tous les niveaux, particulièrement à celui des décideurs, sont sensibilisées sur l'impact mondial de la GFP, leur appui aux initiatives entreprises dans ce cadre aura un effet durable. Les indicateurs de l'impact sur la pauvreté et les

conditions de vie nécessitent donc d'être identifiés et suivis, et l'impact de la GFP sur les groupes marginalisés, y compris ceux qui se trouvent en dehors des communautés doit être évalué. Ceci offrira à la GFP une opportunité de trouver sa place au sein des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) des pays. Comme mentionné ci-dessus, l'absence dans certains pays des droits de propriété foncière et forestière crée un environnement peu propice à l'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles. Ces pays devraient encore améliorer leurs politiques et législations respectives. Le fait d'aider les ménages à posséder des terres et des forêts permet aux communautés rurales d'accéder aux conditions de vie stables, ce qui offre de meilleures chances de réduction de la pauvreté. La GFP peut constituer la source de génération de revenus de base, mais les communautés ainsi que les organisations de la base ne sont pas encore en mesure de générer efficacement des ressources. Pour améliorer la génération de revenus, le développement du marché d'informations et l'action permanente de dissémination au regard des demandes du consommateur sont nécessaires, au-delà d'une législation encourageant la commercialisation des produits forestiers autres que le bois (exemple: le gibier et la certification) à partir des sources de GFP. Concernant la qualification et l'impact à long terme de toutes les initiatives, les activités de transformation en faveur de la GFP devront être coordonnées au niveau national et leur appui (financier et politique) doit être garanti.

Etapas à suivre dans la GFP

Bien que la GFP bénéficie de plus en plus d'attention à travers le continent africain, elle joue encore, en réalité, un rôle limité. Bon nombre d'étapes sont donc nécessaires pour le développement et la croissance de la GFP. Premièrement, les rôles et les responsabilités de différents acteurs en matière de GFP devront être clarifiés. Selon les dispositions d'ordre institutionnel en vigueur dans un pays, le département forestier, le gouvernement local ou la société civile devraient initier l'établissement des forums à tous les niveaux pertinents. Ces forums serviraient de base de discussion générale et participative sur la distribution possible de différents rôles et responsabilités dans lesquels tous les partenaires, y compris les gouvernements, devraient être reconnus comme étant égaux. Concernant le financement à long terme de la GFP, les bailleurs de fonds devraient continuer de soutenir la vulgarisation de la GFP, mais en étroite collaboration avec les gouvernements et les autres parties prenantes, et de préférence, canaliser leur assistance à travers eux.

Ce qui est encore plus important, ils devraient aider les gouvernements à réexaminer des mécanismes alternatifs durables de financement. En même temps, les gouvernements ont besoin de trouver des moyens d'indemniser les communautés pour leur contribution à la conservation de la forêt, si cela répond à l'intérêt public. A titre d'exemple, là où les communautés protègent des zones de réserves d'eau, elles pourraient être indemnisées avec les revenus des droits payés par les utilisateurs d'eau.

Une attention particulière devrait être accordée à une distribution juste et transparente des avantages aussi bien entre le gouvernement et les communautés que parmi les membres de la communauté. Les départements forestiers des pays concernés devraient développer et mettre en œuvre des mécanismes novateurs de financement, en vue de promouvoir la GFP (séquestration du charbon, action conjointe de mise en œuvre, taxes vertes, partenariats avec des compagnies internationales). Ils devraient également assurer le plaidoyer pour des primes sur les taxes en faveur de l'implication du secteur privé dans les zones de GFP (exemple: écotourisme et coupe de bois). De pareils mécanismes devraient, le cas échéant, être liés aux approches sectorielles de foresterie ou stratégies nationales de financement pour une gestion forestière durable. Concernant la mise en œuvre pratique de la GFP, il a été souligné que la promotion de la GFP est souvent entravée par la nécessité de plans vastes et académiques de gestion, qui requièrent l'approbation des institutions gouvernementales. Ceci est décourageant pour des groupes respectifs d'intérêt, car cela va souvent au-delà des capacités des communautés de la base. Cela fait perdre énormément de temps et accentue la dépendance des communautés vis-à-vis des structures gouvernementales. Etant donné la preuve que les communautés sont capables de gérer leurs propres forêts d'une manière durable sans avoir à faire recours à des plans de grande envergure, des directives efficaces et faisables (simples) devraient être élaborées, et ils devraient examiner les stratégies pouvant aider à éliminer les obstacles d'ordre économique à la croissance de la GFP. La qualité/valeur des forêts dépend très souvent de leurs gestionnaires; des programmes qualifiés de formation sont donc importants pour la promotion de la GFP. Les départements forestiers des différents pays devraient préconiser l'examen des questions liées à la GFP dans les programmes des institutions pertinentes de formation en matière de foresterie, de développement agricole et communautaire (universités, collèges, etc.)

Plan d'action en vue de recommandations

Prenant en compte les éléments clés qui ont été identifiés dans les groupes de travail, les participants à l'atelier ont élaboré le plan d'action suivant sur lequel ils se sont accordés, pour servir de recommandations.

1. Mettre sur pied des stratégies visant à réduire la vulnérabilité des communautés locales à la pauvreté

Qui:

Les départements de foresterie, les ONG, les universités et les institutions de recherche.

Quand:

Le plus tôt possible; rapport d'état d'avancement à présenter vers la fin de l'année 2002 et au cours de l'atelier international prochain sur la GFP

Comment:

- Intégration au sein du programme des DSRP
- Examen comme ordre du jour au cours de la discussion avec les bailleurs de fonds
- Utilisation des informations issues de la recherche du marché et l'accès à ce dernier
- Encouragement de la diversification des sources de revenus pour les communautés (écotourisme, agriculture, etc.)

2. Elaborer et mettre en œuvre des mécanismes de financement pour la promotion de la GFP en Afrique

Qui:

Les départements de foresterie, les projets, les ONG en concertation avec les communautés locales

Quand:

Les organisateurs du prochain atelier devraient produire des informations sur le progrès réalisé avant le prochain atelier

Comment:

- Accords/contrats de concession
- Fonds de dotation
- Paiement reçu des communautés à partir des taxes et des frais d'approvisionnement des biens publics
- Réduction des taxes sur les produits des forêts communautaires
- Renforcement des capacités
- Formation

3. Encourager l'organisation des forums à tous niveaux dans le but de produire des protocoles d'entente clarifiant les rôles et les responsabilités de tous les acteurs dans la GFP (fonction, financement, etc.)

Qui:

Tous les acteurs de la GFP (organes nationaux de coordination de la GFP; Afrique du Sud, Cameroun, Ethiopie, etc.)

Quand:

Dans l'immédiat et jusqu'à la fin de 2002

Comment:

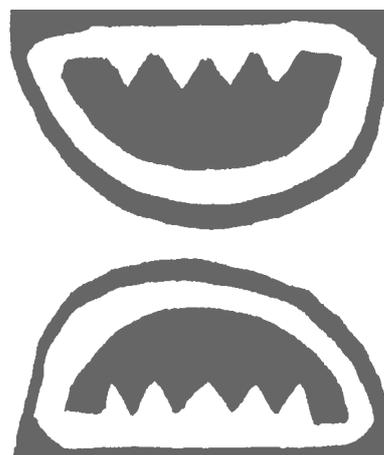
Des directives devraient être élaborées au niveau national

4. Améliorer l'échange et la transparence des informations et connaissances (gouvernement, questions financières

- Etablir le forum
- Former des groupes de travail
- Créer des réseaux aux niveaux local, national, régional
- Désigner un individu pour l'échange d'informations (un point focal par région)
- Intégrer au sein des formats du programme forestier national
- Utiliser les médias

5. Améliorer le suivi et l'évaluation de la GFP

- Etablir des composantes de suivi et évaluation dans le processus de GFP, particulièrement dans les plans de gestion
- Intégrer les indicateurs de GFP au sein des processus et programmes de gestion de ressources
- Lier ces indicateurs aux conventions internationales, régionales (Kyoto, Biodiversité, etc.)
- Lier les indicateurs de GFP à la réduction de la pauvreté et l'utilisation des terres
- Utiliser diverses sources d'information



6. *Renforcer la GFP au sein des programmes de formation existants*
 - Identifier les Organisations à base communautaire et les ONG qui disposent des programmes de formation en GFP
 - Identifier des programmes spécifiquement élaborés à cet effet
 - Faire la collecte des programmes scolaires existants
 - Créer ou utiliser un centre régional de formation
7. *Améliorer la capacité de la société civile et des organisations locales à participer aux processus de prise de décisions en matière de foresterie*
 - Identifier et promouvoir les associations et fédérations des Organisations à base communautaire
 - Renforcer la capacité du plaidoyer de la société civile
 - Assurer la participation des leaders et porte-parole dans chaque pays.
8. *Elaborer et mettre en œuvre le mécanisme de partage de revenus à partir de l'exploitation des produits forestiers*
 - Publier des informations sur la valeur et les revenus générés à partir des ressources forestières
 - Revoir et identifier les meilleures pratiques de partage équitable de revenus
9. *Renforcer les mécanismes juridiques et judiciaires pour:*
 - S'assurer du transfert de pouvoir
 - De l'accès juste et équitable des populations rurales en faveur de la GFP en:
 - passant en revue les mécanismes existants
 - identifiant les meilleures pratiques
 - aidant les gouvernements (organes élus/chargés d'administration) à identifier des contraintes majeures d'ordre juridique et judiciaire, les besoins, les actions à mener

Directives politiques

A la fin de l'atelier, les participants se sont accordés sur les directives politiques décrites ci-dessous, élaborées par le petit groupe de travail sur la base de tous les résultats de l'atelier. Il a été demandé aux organisateurs de l'atelier d'envoyer des directives politiques dans le mois suivant à tous les participants et institutions à qui les informations pourraient être utiles à des fins de lobbying.

Introduction

- L'implication de la communauté dans la gestion forestière est en croissance rapide en Afrique. (En se basant sur les 29 pays ayant fait partie de l'étude en 2001, la GFP se présente dans les proportions de 16 pour cent des zones forestières; alors qu'elle était presque inexistante au milieu des années 80).
- Il y a eu un changement visible de volonté politique à travers le continent, avec de nombreuses politiques favorables et des lois actuellement en place.
- Cette deuxième Conférence internationale montre la richesse de l'expérience acquise en Afrique et dans le monde, mais il reste encore beaucoup à faire.
- Il devient de plus en plus évident qu'elle peut aider à la réalisation des objectifs nationaux et internationaux de développement.

En quoi pourrait-elle vous être utile?

- Il s'agit d'une démonstration nationale de l'engagement aux objectifs internationaux, tel que l'engagement au Sommet de Rio et la Convention sur la biodiversité biologique.
- La GFP peut permettre au gouvernement de mobiliser l'appui national et international au sein du cadre des conventions existantes (telles que la GEF et Kyoto)
- L'approche est en train de gagner l'appui politique de plusieurs pays africains
- Elle a le potentiel de contribuer à la croissance de l'économie nationale
- Elle sert de catalyseur pour les partenariats privés/communautés

Quels sont les avantages que vous pouvez en tirer?

- Elle peut aider à réduire la pauvreté dans le milieu rural à travers l'amélioration des conditions de vie.
- Elle peut aider à réduire les dépenses du gouvernement central à travers un contrôle plus efficace des ressources forestières.
- Elle peut assurer la gestion durable des terres.
- Elle peut encourager une planification efficace de l'utilisation des terres à travers le développement de partenariats entre les populations rurales, l'Etat, la société civile et le secteur privé.
- C'est un moyen de résoudre les conflits en matière de contrôle et de circulation des ressources naturelles dans les zones rurales.

- Elle peut promouvoir la production des biens à valeur ajoutée dans l'environnement rural.

Que faire?

- Les approches communautaires de gestion forestière nécessitent un réseau des champions et un appui public accru.
- Les stratégies de GFP devraient être liées aux processus nationaux et internationaux (DSRP, Conventions, et divers protocoles d'accords) en vue d'un appui financier supplémentaire.
- Les recommandations de la conférence axée sur l'action devraient être prises en compte.
- Les contraintes à l'implication du secteur privé dans la GFP devraient être éliminées.

La GFP constitue une stratégie gagnante – pour toutes les parties – décideurs, forêts et populations.

Séance finale

Des discussions intenses ont révélé la réticence des représentants des gouvernements nationaux à s'engager dans la mise en œuvre des actions suggérées à travers le travail en groupes. Il n'était pas clair si cela représentait un signe que les autorités gouvernementales présentes à l'atelier n'avaient pas reçu mandat de leurs gouvernements respectifs pour faire des engagements au cours de la conférence. Même la Tanzanie, pays hôte, ne l'a pas fait. Les actions suivantes ont donc été proposées pour tous les participants:

Action 1

Il a été proposé que les participants prennent la responsabilité de se référer aux délibérations de la Conférence d'Arusha dans le cadre de leurs institutions respectives, tels que les départements gouvernementaux, les agences bailleurs de fonds, les projets et les ONG.

Action 2

Il a été proposé que, dans un mois, les organisateurs de l'atelier envoient des directives politiques et les recommandations de l'atelier à tous les participants et institutions pour lesquels les informations pourraient s'avérer utiles à des fins de lobbying.

Action 3

Il a été demandé à la FAO de poursuivre son rôle de lobbying et de coordination, de la part des pays africains. Au vu de cela, le Représentant de la FAO au Zimbabwe présentera en résumé les délibérations de l'atelier dans une conférence semblable prévue pour

le mois de mars 2002 au Gabon. Plusieurs autres forums ont été mentionnés auxquels des autorités des institutions internationales de haut niveau pourraient faire pression en faveur de la GFP en Afrique.

Action 4

La République camerounaise a été élue à la majorité de 46 voix pour abriter le prochain Atelier international sur la Gestion de la foresterie participative en Afrique. L'Ethiopie et le Mozambique ont également soumis leurs candidatures. Etant donné que le Cameroun assurera le Secrétariat de la coordination du prochain atelier, les informations relatives aux adresses de tous les participants devront être envoyées au Cameroun le plus tôt possible. Il a été convenu que le prochain atelier se tiendra au cours de l'année 2004/2005; les dates seront communiquées en temps utile.

Action 5

Les pays suivants et/ou institutions ont volontairement assumé la responsabilité de la coordination régionale pour la promotion de la GFP.

Pays	Région
Cameroun	Afrique centrale
Afrique du Sud	Afrique australe
Kenya (FTPP)	Afrique de l'Est
Côte d'Ivoire	Afrique de l'Ouest
Ethiopie	Afrique septentrionale

Le discours de clôture a été prononcé par le Commissaire régional d'Arusha, S.E Daniel Ole Njoolay. Il a dit être très encouragé par le fait que l'expérience et l'information échangées au cours de l'atelier indiquent que la GFP a progressé de manière significative au cours de la dernière décennie dans la plupart des pays africains. En dépit de cette tendance positive, il a rappelé aux participants que la GFP demeure confrontée aux défis qui devront être relevés sur terrain. Se félicitant des résultats réalisés par l'atelier, il a exprimé ses sincères souhaits que les recommandations et stratégies élaborées par les participants atteignent les bénéficiaires concernés et les communautés en vue de leur mise en œuvre. Il a déclaré: «En Tanzanie, nous nous engageons à mettre en œuvre ces recommandations dans l'intérêt de notre population et de la viabilité des ressources forestières. C'est un fait bien connu que les ressources forestières sont d'une importance capitale pour notre existence». C'est par ces mots que le Commissaire régional a déclaré clos les travaux de l'atelier et a remercié la FAO et le GTZ pour leur appui généreux.